



Aide à l'achat d'un équipement



Le CAES vous apporte une aide pour l'achat d'un équipement pour les jeunes au collège ayant obtenu l'ASSR1 ou l'ASSR2 ou ASR.

Pour un jeune justifiant de l'attestation correspondante dans l'année civile en cours, cette aide sera d'un montant de **40 €**.

Cette subvention est accordée :

- Pour les enfants des adhérents internes et ceux du conjoint ayant-droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- L'attestation ASSR1 ou ASSR2 ou ASR
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Formulaire de demande de subvention
Achat d'un équipement pour les jeunes

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Attestation ASSR1 / ASSR2 ou ASR

- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement
Ou

- Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

- RIB ou enveloppe

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement n° _____

- Chèque n° _____